

DEVENIR ÉLECTRICIEN DU BÂTIMENT

INTRODUCTION :

L'électricien est un ouvrier du bâtiment chargé de la conception, de l'installation, de l'entretien et du dépannage des réseaux et équipements électriques. Outre les travaux d'installation électrique dans les logements, les bureaux ou les bâtiments industriels, il procède également à la distribution et aux raccordements aux appareils électriques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de réaliser une installation courant fort et faible.
- Être capable de mettre en service une installation courant fort et faible.
- Être capable de faire la maintenance d'une installation courant fort et faible.
- Être capable de respecter les règles de sécurité dans un chantier.

PUBLIC CONCERNE

Tout public

PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire

TARIF

4700 euros

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Formation dispensée en **présentiel**.

- 188 heures de formation.
- Intensité hebdomadaire : 35 heures
- 238 heures de stage.

LIEU DE LA FORMATION

- 28 rue Lérol 97351 Matoury.
- 5820 avenue Christophe Colomb 97320 Saint Laurent du Maroni.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Mise en situation professionnelle dans un atelier

PROFILS DU (DES) FORMATEURS

Formateurs spécialisés dans le domaine technique enseigné. Ils exercent dans le secteur d'activité de l'électricité. Ils sont en prise directe avec les réalités du métier, ses évolutions.

MODALITES D'EVALUATION

Mise en situation professionnelle ; Test écrit.

Cette formation donne lieu à **une attestation de fin de formation**, ainsi qu'à un **certificat de réussite**

MOYEN TECHNIQUES

Nous veillons à apporter un environnement de travail approprié et les moyens techniques favorisant un bon apprentissage : Plateau technique électrique.

CONTACT

06 94 93 46 32 ou 05 94 27 37 27; contact@abondanceformation.com

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Si un bénéficiaire a des contraintes particulières liées à une situation d'handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions dans la mesure du possible adapter l'action de formation.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur contact@abondanceformation.com / Dossier d'inscription.

Le délai moyen pour accéder à l'une de nos formations est jusqu'à une semaine avant le début de la formation.

Ce délai peut varier selon la spécificité de votre projet, les prérequis à évaluer ou la durée exigée pour déposer une demande de financement.

PERFORMANCE DE LA FORMATION

- Taux de satisfaction est de 90%.
- 100% des bénéficiaires suivent la formation jusqu'à son terme.

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 – Installation courant fort et faible.

- 1) Identification des appareils et des symboles.
- 2) Schémas architecte et électrique unifilaire et multifilaire.
- 3) Les implantations, caractéristiques et structure d'une installation électrique.
- 4) Les différents câbles et leur usage.
- 5) Les circuits et les calibrages.
- 6) Les protections.
- 7) La Terre.
- 8) La classe des appareils.
- 9) Les indices de protections IP et IK.
- 10) La télévision.
- 11) Les automatismes de portails.
- 12) Les portiers audios et vidéos.
- 13) Les réseaux de communications.

Module 2 – Mise en service d'une installation courant fort et faible.

- 1) Les circuits éclairages.
- 2) Les circuits prises de courant.
- 3) Les circuits spécialisés.
- 4) Les automatismes de portail.
- 5) Les portiers et contrôle d'accès.
- 6) Les tableaux électriques.
- 7) Le coffret communication.
- 8) La Terre.
- 9) Les éclairages de sécurités.
- 10) Alarme incendie.
- 11) Alarme intrusion.
- 12) La domotique.
- 13) La NF C15-100 et règles de l'art (textes réglementaires).

- 14) Conformité aux normes de fabrication.
- 15) Valider le bon fonctionnement de l'installation.

Module 3 – Maintenance d'une installation courant fort et faible.

- 1) Les appareils de mesures et de comptage
- 2) Les formules
- 3) Les normes
- 4) Schémas et diagramme fonctionnel
- 5) Le dépannage et le remplacement
- 6) Mesure, essais et remise en service en toute sécurité

Module 4 – Sécurité

- 1) Les risques électriques.
- 2) Les protections des personnes.
- 3) Les EPI et les outils associés.